



## Delai de carence renouvellement cdd

Par **Souriredu78**, le **04/02/2020** à **18:20**

Bonsoir

Je suis actuellement en interim depuis le 24/06, avec un premier contrat allant jusqu'au 26/07/2019, puis renouvelé une 1ère fois du 27/07 au 30/09/2019, puis une seconde fois du 01/10 au 31/12/2019.

Ensuite nouveau contrat du 01/01/2020 au 28/02/2020.

Le motif est le même sur tous les contrats : "Accroissement temporaire Activite lié au retard..."

Est ce que le delai de carence a été respecté sachant que je suis sur le même poste depuis le début.

Cordialement

Sourire